

Indexation :  
INFO - INTOX

Le Vrai Combat  
des  
Cadres A\*\*\*\*

**Solidaires**  
Finances  
Publiques

Ti Coq Bataill'



Edition de juin 2018

FONCTIONNAIRES:  
ESPÈCE MENACÉE!



*Gramoune la di:  
"In tone zoli parol i ranpli pa mon marmite"*

Contact: [solidairesfinancespubliques.drifp974@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.drifp974@dgifp.finances.gouv.fr)

f Solidaires Finances Publiques Reunion

974

## Edito

Le service public est notre bien à tous. Il est le point de ralliement de l'ensemble des citoyens.

Né dans l'esprit des révolutionnaires de 1848, puis dans la volonté de tous ceux qui voulaient lutter contre la misère, financière, sociale ou morale, il a trouvé son épanouissement en 1945, après cette guerre terrible qui avait montré les limites du capitalisme et du libéralisme à outrance.

Ce service public, vous avez choisi d'y consacrer votre vie professionnelle, vous lui avez donné votre énergie, votre motivation, votre compétence, parfois même un peu plus, pour le faire vivre et grandir. Votre métier, vous l'avez perfectionné, vous vous êtes adaptés à tous les changements que la modernité proposait et vous êtes encore prêts à le faire, sans concessions, à condition que le but même de ces missions ne soit pas perverti.

Mais on fait tout pour détruire cet investissement, on dénature le métier et on vous met de ce fait sous tension permanente.

Oui, on veut tuer le service public parce qu'il dérange certains.

Il y a eu une crise économique, oui, mais née, une fois de plus, des excès d'un libéralisme économique mondial et d'un surendettement privé ...

Le service public n'a jamais été rentable, c'est pour cela qu'il existe : les écoles, la justice, les hôpitaux, les maisons de retraite, les centres pour handicapés, les loisirs, l'aide aux personnes âgées, malades, démunies, rien de tout cela ne peut être rentable !

Il n'y a pas de fatalité, il n'y en a jamais eu. Il appartient à chacun de nous de défendre nos missions et nos conditions de travail car vous êtes les premiers touchés par cette dérive du service public.

Laisserons-nous notre métier disparaître ? Laisserons-nous dire que nous avons mal fait notre travail ? Les laisserons-nous vendre nos droits, notre statut en même temps que notre dignité ?

Nous qui avons porté le service public des Finances durant toutes ces années, nous devons le porter encore ! Nous le proclamerons encore et encore comme notre bien à tous et ne nous contenterons pas de baisser la tête en silence.

On ne gagne pas sans engager le combat. On ne gagne pas en n'essayant pas toutes les formes de lutte, dans les services, dans les instances, partout, tout le temps, sans faillir, à vos côtés.

Vous, les gens du terrain, face au public, vous savez que ce sont les multiples décisions inconstantes et incohérentes qui ont créé la malaise... Des gens trop loin, trop hauts pour comprendre, trop présomptueux pour entendre ...

Les suppressions d'emploi vont vous contraindre à vivre dans un contexte difficile, vont heurter de plein fouet vos vies en limitant les mutations, les promotions, et vont vous fragiliser en déstabilisant les liens au travail, mais nous résisterons pour sauvegarder le service public. Il nous faut préserver ses valeurs essentielles, un service public pour tous et l'égalité dans l'accès à la Fonction Publique qui permet de nous préserver des turpitudes politiques.

Nous nous battons pour les grandes causes mais aussi au quotidien pour tous les combats qui vous déçoivent, vous blessent, et vous maltraitent. Car tout est lié, l'un ne va pas sans l'autre.

C'est notre raison d'être. C'est cet engagement qui nourrit notre résistance !

Magali BILLARD, Secrétaire Départemental

### SOMMAIRE :

- Edito
- Info Intox - Indéxation
- Cadres A<sup>\*\*\*\*</sup> - Torchons et Serviettes
- Statut et orientation
- Les agents de la Réunion mobilisés
- Contrôle Fiscal, la réalité du terrain
- Infos droits et FIPHFP

## Indexation : INFO - INTOX

**Info :** l'indexation existe depuis 1975, au départ pour compenser le franc CFA. Malgré sa disparition, l'indexation a été maintenue malgré tout, par décret.

**Intox :** « ces primes sont illégales »

Certaines primes ont fait l'objet d'une décision de jurisprudence ou d'un texte validant leur statut, d'autres non. Elles ne sont donc pas « illégales ».

Les indemnités et primes considérées comme faisant partie intégrante du salaire (NBI, Supplément familial de traitement, Indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires...) peuvent donc être indexées .

**Intox :** « La CRC a décidé de mettre en cause le comptable »

Elle peut le faire, mais le rapport définitif n'est toujours pas rendu...

Depuis 40 ans que ce sujet existe, la CRC a toujours rappelé ce principe à tous les comptables mais n'a jamais été jusqu'à les mettre en débet. La CRC n'a pas non plus contraint les ordonnateurs à cesser cette pratique d'indexation jusque maintenant.

**Intox :** « seuls les hôpitaux sont concernés »

Il existe des primes indexées dans certaines collectivités territoriales et aussi dans certaines administrations d'État.

**Indexation :** on parle de salaire et de coût de la vie

Avant de parler de supprimer des éléments de rémunération, de baisser les salaires des uns et des autres, il est utile de regarder pourquoi ils existent. Rien n'est gratuit. Ces rémunérations ne sont pas des cadeaux mais correspondent à la rétribution des missions effectuées. Si un complément, ou tout simplement, un élément de salaire existe, il répond à des conditions particulières de travail : coût de la vie, éloignement (problématique de la continuité territoriale), offres (de promotions, culturelles, etc...) plus compliquées et plus limitées (par rapport au continent), rupture d'égalité aux accès NTIC, etc...

**Solidaires Finances Publiques a depuis longtemps œuvré pour exiger la transparence dans la formation des prix et des marges largement injustifiées pour beaucoup (notamment en participant à l'observatoire des prix), pour une évaluation objective du surcoût de la vie. Nous ne revendiquons pas uniquement la défense de nos acquis, mais aussi la possibilité pour tous, salariés du privé (SMIC par exemple) et les bénéficiaires de prestations sociales de bénéficier d'un complément en lien avec le surcoût de la vie. Si ce débat permet la réévaluation effective de l'ensemble des autres rémunérations et prestations sociales: Solidaires y est favorable. Mais si c'est pour aligner par le bas et faire des économies budgétaires sur notre dos comme pour l'indemnité d'éloignement ou l'ITR : Solidaires s'opposera farouchement.**

### Il nous faut lutter contre l'intox à tous les niveaux ...

Le combat pour une action sociale égale pour tous les agents des Ministères Economiques et Financiers de la métropole et les ultra-marins continue. La surrémunération dans les DROM-COM ne doit pas être un frein au droit pour tous à l'action sociale:

- Sur le sujet du centre EPAF de La Saline qui devrait ouvrir ses portes en Juillet 2018, nous avons été entendu pour un tarif unique mais encore élever par rapport aux autres centres EPAF.
- Concernant la part transport (véritable discrimination de traitement) de nos colons pour la métropole et l'Europe, le bras de fer continue mais en direct et au sein d'EPAF ou nous avons dorénavant un représentant des usagers de La Réunion (Eric METRO) au sein du comité.

## LE VRAI COMBAT DE CERTAIN CADRES A+++

**WWW.SCSFIP.FR** ( consultable sur votre poste de travail )

La DRFiP tremble : naissance d'un tout nouveau syndicat dans nos services !

Il est bien normal de les aider en leur donnant un peu de lumière. Il n'est jamais simple de créer une section syndicale mais ils sont pourvus des qualités idoines, à savoir l'altruisme et la solidarité.

A l'instar de de la citrouille de Cendrillon, ces frondeurs ont transformé leur petite association (à voir dans les Ti Coq précédents) en syndicat. Bon, l'histoire merveilleuse s'arrête là !

Point d'empathie chez eux ! On y retrouve plutôt l'humeur belliqueuse, l'arrogance martiale et le mépris des autres Possédant l'assurance de leur hauteur, il faudrait bien entendu s'incliner devant leurs qualités.

Pour bien comprendre le sens de leur combat, il vaut mieux les écouter. Ci-joint un florilège non exhaustif des valeurs de ce syndicat. **Vous pouvez retrouver l'intégralité sur leur site [www.scsfip.fr](http://www.scsfip.fr), dans la partie présentation de l'onglet le syndicat. Et si voulez connaître la secrétaire de section, faites un petit tour dans les sections locales.** Cependant, même si vous le désirez, la plupart d'entre vous ne pourra pas souscrire une adhésion car il faut être AGFIP, AFIP, AFIP A ou IP. Bref, une caste avec un mépris de classe assumé !

*« il est le seul syndicat exclusivement dédié aux carrières des cadres supérieurs : Inspecteurs Principaux, AFIPA, AFIP et AGFIP*

*Cette volonté d'exclusivité (...) est un atout indispensable à la défense des cadres supérieurs, recrutés de façon sélective, et auxquels la Direction Générale se doit d'offrir des perspectives et un déroulement de carrière à la hauteur de leur investissement permanent pour la DGFIP (...)*

*Il ne s'oppose pas aux réformes, il souhaite les accompagner.*

*La Direction Générale recrute ses cadres supérieurs à l'issue de procédures sélectives. Elle doit donc leur proposer des fonctions en adéquation avec cette sélectivité.*

*Le SCSFIP considère ainsi que le risque est grand de voir s'opérer une confusion fonctionnelle entre, d'une part, les grades d'Inspecteur Principal et d'Inspecteur divisionnaire et, d'autre part, les grades d'AFIPA et d'Inspecteur Divisionnaire Hors-Classe.*

*(...)*

*un emploi d'IDIV de classe normale ne doit pas être assimilé à un emploi d'Inspecteur Principal  
un emploi d'IDIV Hors Classe ne doit pas être considéré au même niveau qu'un emploi d'AFIPA »*

Manifestement, leur premier objectif, voire le seul, c'est leur parcours professionnel.

Pour cela, c'est haro sur les baudets, à savoir les IDIV...accusés de prendre leur place.

Concernant les agents C, B et A, pas un seul mot...vous n'existez pas, vous n'êtes rien !

Bien entendu, les conditions de travail, les missions, les emplois ne sont jamais abordés.

Comment se fait-il que ces personnes soient nommées à ces postes ?

A force de se regarder le nombril, ils oublient les conditions de leur promotion pour certains et surtout ce qu'ils doivent à l'ensemble de la collectivité DGFIP, aux agents qui travaillent avec eux et qui s'impliquent dans des conditions difficiles.

A l'arrogance, au narcissisme, nous préférons l'humilité et l'empathie ! Les services s'en porteraient mieux.

**Solidaires Finances Publiques défend l'ensemble des agents (tout grade confondus) de la DGFIP.**

Quand les agents ne sont pas respectés, quand certains mettent à mal la cohésion dans les services, quand les emplois manquent, quand les réformes conduisent à une dégradation des conditions de travail, nous sommes présents, et plutôt deux fois qu'une !



## Extrait des valeurs de notre syndicat, qui seront à nouveau réaffirmées, notamment dans nos statuts et dans notre Orientation, lors de notre prochain congrès à Aix-les-Bains du 18 au 22 juin.

**Art 2 :** Solidaires Finances Publiques a pour but, la défense des intérêts professionnels, économiques, moraux et sociaux de ses membres. Il recherche pour remplir son objet, le regroupement de l'ensemble des personnels de la DGFIP autour de ses valeurs.

**Art 3 :** Le syndicat est ouvert à tous les agents de la DGFIP.

Quelques extraits de notre Orientation :

SFP poursuivra son combat contre toute forme de rémunération « au mérite » à la DGFIP...

Pour SFP, la reconnaissance des qualifications et de la technicité passe par une revalorisation du régime indemnitaire, par un plan conséquent de promotions de C en B et de B en A.

Pour SFP, la carrière linéaire, sans barrage, par la création d'un grade unique en catégorie C et B, est la seule issue possible pour faire du droit à dérouler une carrière sur au moins deux grades prévu par PPCR, une réalité.

Le syndicat national Solidaires Finances Publiques est parfaitement indépendant des partis politiques et tient à le rester...

Il est pourtant inconcevable pour SFP de ne pas se préoccuper de la vie de la cité, comme il est inconcevable de baisser la garde vis-à-vis de tous les extrémismes, de toutes les discriminations, de toutes les inégalités.

Pour le syndicat national Solidaires Finances Publiques, l'action syndicale se construit au plus près des préoccupations des salarié-e-s, dans les bureaux, les services.

Sans nier les difficultés, nous nous efforçons d'être présents,

au contact des agentes et des agents de la DGFIP, pour faire vivre nos valeurs.

**Nous syndiquons, malgré les difficultés, toutes les catégories de personnels. Si nous tirons notre légitimité de nos résultats électoraux, nous la tenons aussi de nos adhérentes et adhérents et de leur nombre qui doit continuer à nous permettre en outre de renouveler et de renforcer notre réseau militant, mais également notre démocratie interne et notre indépendance financière.**

**Il nous faut nous prémunir et nous méfier des replis individualistes et corporatistes** qui peuvent animer certaines catégories de personnels et prêter une attention toute particulière aux évolutions sociologiques du corps social, en plein bouleversement.

Nous, militants de l'organisation, ne devons pas céder au découragement, au fatalisme ambiant. C'est facile à écrire, plus difficile à rendre concret. Nous devons faire partager nos convictions, la légitimité de nos positionnements, la justesse de nos analyses.

**Soyons au plus près des agentes et des agents de la DGFIP le bouclier contre l'arbitraire.**

**C'est sur ces bases et ces engagements que nous nous porterons candidats aux prochaines élections professionnelles, avec comme cheval de bataille la défense individuelle dans le respect de l'intérêt général et les yeux largement portés sur le monde et la société qui nous entourent.**

## SIE : DESCENTE AUX ENFERS !!!

A l'alerte donnée très rapidement par nos collègues des SIE de tout le département, sur les aléas de l'utilisation de MEDOC WEB, notre organisation a répondu dans la journée

**Courrier adressé par notre section le 28/05/2018**

« Monsieur le Directeur, bonjour

Depuis fin avril et le basculement de MEDOC à MEDOC WEB, les problèmes se multiplient dans les SIE, mais également au PRS. Les ratés de cette nouvelle version de MEDOC ne se comptent plus et les agents ne cessent de nous alerter sur les dysfonctionnements, au point que nous nous posons de sérieuses questions sur la qualité du test de pilotage fait dans le département de la Mayenne...

Comment une telle version n'a pu être testée que dans un seul département, celui-ci ayant un tissu économique très différent des départements de la première vague dont la Réunion fait partie?

Le plateau d'assistance technique se révèle largement incapable de résoudre tous les problèmes qui remontent... et les retards s'accumulent, créant un stress très important chez les collègues.

Des conséquences importantes également sur le service du PRS résultent de cet état de fait, avec des problèmes d'imputation... des liens défectueux avec RSP...

Nos collègues sont fatigués, perdus et seuls devant cette situation.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur, de trouver une solution rapide à ces problèmes, ou tout au moins de faire remonter dans l'urgence la situation et de soutenir nos collègues par tous les moyens possibles.

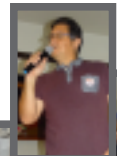
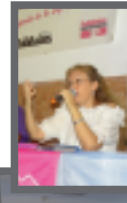
Solidaires Finances Publiques »

A la suite de ce courrier, la Direction a alerté la Délégation Inter-régionale de l'urgence de la situation et fait part des souffrances des collègues, le lendemain.

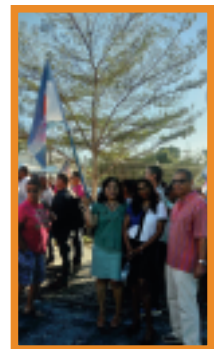
La réponse, à ce jour, reste insuffisante et nous continuons le suivi de ce dossier, en amenant le sujet notamment au CTL du 07/06/2018.

# STOP A CAP 22 !

Lors de notre AG du 13 Avril 2018 avec notre invité du national Jean Michel NATHANSON, le ton est donné pour défendre " LE SERVICE PUBLIC "



## Débrayage du CFP de Saint Paul le 24 avril:

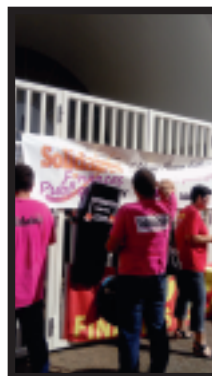


## Débrayage du CFP de St Benoît le 26 avril:



# LES AGENTS DE LA DRFIP DE LA REUNION ENGAGES

## Le 3 Mai 2018 DGFIP Morte et Manifestation à Champ Fleuri:



## Le 17 Mai au CFP de St Pierre:



## Sur tous les fronts possibles comme à Lacaze:



## Le Contrôle Fiscal Externe vu par les acteurs de terrain

### Peut-on dire que les acteurs du CF sont aujourd'hui dans de bonnes dispositions pour remplir leurs missions ?

Je dirais plutôt : comment faire pour démotiver les agents chargés du contrôle fiscal !

Alors que les besoins des agents sont déjà bien identifiés, notamment par l'administration elle-même, (environnement de travail convenable, respect et écoute des agents, cohérence d'ensemble, informations claires, impartialité, reconnaissance..., rien n'est fait pour les satisfaire.

### Comment sont évalués ces besoins : en interne ou en externe ?

Comme les audits internes ne sont pas suffisants, notre administration ne recule devant aucun sacrifice pour s'attacher les services d'un cabinet de consultants du secteur privé.

Après avoir audité les services de contrôle fiscal, ces experts ont préconisé quelques pistes qui ont déjà poussé un cadre à la démission sous d'autres latitudes.

### Comment se traduisent ces recommandations en pratique ?

Notre DRFIP semble appliquer à la lettre les recommandations des consultants :

- désigner des supérieurs n'ayant aucune compétence fiscale, mais très à l'aise pour juger le travail des vérificateurs ;
- accentuer la pression sur les objectifs, frisant le harcèlement ;
- décrédibiliser leur travail en leur faisant perdre leur temps avec des outils qui n'apportent aucune valeur ajoutée ;
- les contraindre à utiliser leur véhicule personnel pour ne rembourser qu'une partie des frais engagés
- ne pas donner au service de recouvrement de réelles capacités de faire leur travail

### A votre avis quel pourraient-être les conséquences sur la motivation des acteurs du contrôle fiscal ?

En appliquant ces recommandations l'agent, aura perdu son estime de soi et tout envie de faire des efforts. Il n'aura plus qu'à s'accrocher aux merveilleuses statistiques que notre administration émet régulièrement, et la satisfaction de savoir que ses supérieurs hiérarchiques auront leur promotion.

**Malgré tout, je reste fier de faire partie de cette « belle administration » qui dans sa lutte contre l'injustice et les incivilités fiscales, est si forte avec les faibles et si faible avec les forts.**

## Quelle vision du Contrôle Fiscal Externe

On parle souvent des chiffres du contrôle fiscal, et de la pénalisation des fraudeurs, mais qu'en est-il vraiment ?



Dans la plupart des dossiers où les dispositions sanctionnant l'opposition à contrôle fiscal (donc aucune collaboration) ont été mises en œuvre et où le gérant a organisé l'insolvabilité de l'entreprise vérifiée, il n'y a aucune sanction. En effet, il ne

paiera pas les droits rappelés puisque l'entreprise s'avère insolvable et aucune poursuite pénale ne sera diligentée faute d'éléments de la partie adverse. Ce n'est pas magnifique en termes d'équité et de justice fiscale, il y a là un vrai sujet.

Et le poids des statistiques ?

Les contraintes statistiques annuelles focalisent le viseur de la direction sur les dossiers en cours à rendre sur l'année. Par contre, les dossiers

importants en termes de droits, de sanctions ou de complexité nécessitent une vision pluriannuelle, un pilotage dédié et une véritable stratégie. J'ai grandement l'impression que nous n'avons pas tout cela.

Quelle influence sur la stratégie globale de lutte contre la fraude ?

Les éléments classiques en terme de manque de personnel pour la programmation et le recouvrement et des statistiques toujours à la hausse en terme de quantité de dossiers induisent moins de contrôle complexes et traitement privilégié des dossiers dits "faciles" (incidence fiscale non complexe, contribuables payant les droits dus, vérification ponctuelles...etc.) pourraient être développés.

Dans cette stratégie, le contrôle et le recouvrement font-ils bon ménage ?



Pas vraiment, cela se ressent notamment avec l'usage systématique d'ATD non efficaces pour certains dossiers, le blocage par la direction des mises en cause de la responsabilité du dirigeant (afin d'effectuer des mesures de recouvrement forcé sur son patrimoine personnel) lorsque par miracle elles sont effectuées ...

Il me paraît donc intéressant de voir avec le PRS leur vision du contrôle et d'analyser les sommes effectivement recouvrées sur les contrôles les plus importants en termes de droits à payer...

## RIALTO MEMO : aide ou entrave au travail des vérificateurs ?

La réalité c'est qu'à l'alourdissement des charges de travail se rajoute les contraintes matérielles de l'utilisation de MEMO, il en va même d'un réel impact psychologique sur certains vérificateurs.

Déjà que la charge de travail supplémentaire engendré par RIALTO n'a pas été prise en compte (recherches et manipulations très lourdes et pas du tout ergonomiques faisant perdre énormément de temps et d'énergie, intégration de pièces, exports non intégrés, imprimés pas à jour, problème de disponibilité de l'application, etc...)

MEMO n'apporte aucune amélioration (liaison, reconstitution du dossier, sécurisation juridique du contrôle) mais rajoute des tâches supplémentaires, et les insuffisances de RIALTO perdurent, avec

même des redondances avec ALPAGE.

MEMO caractérise la défiance qui se développe à l'encontre du vérificateur :



Les finalités affichées de MEMO par l'administration sont un soutien technique accru, une meilleure mémorisation, un meilleur partage en vue d'améliorer notamment la programmation du contrôle fiscal et le recouvrement.

La réalité c'est que l'exercice actuel de la mission en étroite collaboration avec le chef de brigade (soutien technique échanges entre vérificateurs sont mis à mal par le temps perdu à utiliser MEMO).

L'utilisation de Mémo conduit au contraire à une perte d'information sur le contexte, l'environnement des affaires contrôlées et à un isolement du vérificateur.

Les décisions prises en amont ou après le contrôle ne sont jamais enregistrées dans RIALTO, pas plus que les prises de positions de la direction dans le cadre des recours hiérarchique et des contentieux ?

Avec MEMO, en cas de changement de la dénomination d'un service (PCE/ PCRP) et donc du numéro SAGES, le chef de service lui même ne peut plus consulter ses propres dossiers.

Pour le vérificateur, MEMO c'est la perte de confiance en son travail, un contrôle et une justification accrue et permanente. Les informations renseignées dans l'application peuvent être modifiées sans qu'il en soit informé.

MEMO c'est une pression supplémentaire qui s'ajoute à la pression des statistiques, à la pression du contribuable, la pression du visa. Sa hiérarchie ne lui fait plus confiance.

Les vérificateurs ont de réelles inquiétudes sur l'évolution du contrôle fiscal, leur part d'initiative et la reconnaissance de leur compétence.



## La crédibilité des travaux et analyses de SFP en matière de contrôles et fraudes :

Comme chaque année, Solidaires Finances Publiques est auditionné par les parlementaires de l'Assemblée nationale. Dans ses travaux, le Sénat a déjà repris plusieurs éléments d'analyse de notre syndicat concernant « l'affaiblissement du contrôle fiscal » et la nouvelle procédure d'examen de la comptabilité par exemple.

Nous avons été auditionné aussi dans le cadre des travaux de la mission d'information sur « les procédures de poursuite des infractions fiscales » et notre rapport de mars 2017 actualisé en novembre 2017 sur l'impunité fiscale avait été intégré à la base documentaire de cette mission.

Plusieurs éléments de nos travaux de 2017 ont été repris dans le rapport de la Commission des finances du Sénat du 18 avril 2018 visant à « supprimer le verrou de Bercy ».

De même, notre contribution a été intégralement publiée dans le rapport d'information de la Commission des finances de l'Assemblée nationale du 21 février 2018, sur la proposition de loi visant à créer une liste française des paradis fiscaux.

Fin mai 2018, SFP a encore été auditionné avec Gabriel Zucman (économiste réputé pour ses travaux sur les paradis fiscaux et les inégalités) et l'ONG Tax Justice Network dans le cadre d'une table ronde organisée par la mission de l'Assemblée nationale sur l'optimisation et l'évasion fiscales, parce que notre estimation de la fraude fiscale est désormais reconnue comme solide et crédible.



## FIPHFP

### Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

#### Solidaires Finances dans le FIPHFP

Créé par la loi n° 11 février 2005 dite la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6 %. Ces fonds financent ou facilitent :

- l'accessibilité des locaux professionnels et des outils/logiciels de travail ,
- le recrutement,
- la formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel,
- le maintien et insertion dans l'emploi des agents en situation de handicap

Solidaires-Réunion est représentée par deux camarades de Solidaires Finances publiques, siège en tant que syndicat représentatif des agents des 3 fonctions publiques.

Parmi les actions que Solidaires a soutenu nous pouvons citer : le Handi-Pacte (dispositif de mise en relation entre employeurs publics et des demandeurs d'emploi en situation de handicap), le partenariat territorial en faveur de l'apprentissage (dispositif d'insertion professionnelle par l'apprentissage auprès d'employeurs publics et privés, pour des personnes issues d'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) ou encore des travaux d'accessibilité des locaux professionnels et des outils/logiciels spécifiques.

Des agents se trouvent parfois confrontés à des problèmes de reconnaissance de leur handicap, pour bénéficier des aménagements du FIPHFP. Le décret n° 2016-783 du 10 juin 2016 a facilité la reconnaissance du RQTH en permettant à chaque agent de saisir directement par un courrier adressé au FIPHFP. En cas de refus de reconnaissance, c'est à l'employeur public de justifier son refus.

Avec la dégradation des conditions de travail et l'augmentation des troubles psycho sociaux se posera le problème de la pérennité des moyens de financement car l'administration se sert des RQTH liées au TPS professionnels pour tendre vers le taux de 6 % et ainsi moins contribuer au FIPHFP .

#### Quelques chiffres :

4,70 % c'est le taux d'emploi au niveau régional ; 3,45 % pour la fonction publique de l'État ; 6,46 % pour la fonction publique hospitalière et 4,33 % pour la fonction publique territoriale



## Parents, vous avez des droits pour votre enfant !

Les familles et les différents acteurs autour des personnes en situation de handicap savent à quel point les démarches peuvent s'avérer être un « réel parcours du combattant ». Nous attendons de notre Direction qu'elle facilite les démarches des collègues ayant des enfants dans cette situation, et surtout qu'elle balise le chemin pour les autres...le handicap peut toucher tout le monde et à tout moment !

En espérant que ces informations aideront à mieux faire connaître les dispositifs en la matière.

- Le médecin spécialiste ou traitant doit remplir une demande « Protocole de soins » correspondant à l'ALD (Affection Longue Durée) désignant d'une part toutes les informations relatives à la maladie et d'autre part tous les actes et prestations concernant la maladie. Ce document est en 3 exemplaires et l'un sera envoyé à notre organisme de SS. Ce document va permettre la prise en charge à 100 % de tous les actes relatifs à cette maladie ou affection.
- Dépôt d'un dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Réunion (MDPH). Dans ce dossier, il faut exposer la situation. Vous pourrez y demander entre autres :
  - la carte d'invalidité (dans les cas d'un taux d'invalidité supérieur à 80%)
  - l'Allocation d'Education pour les Enfants Handicapés (AEEH) : elle est versée dès lors que l'enfant de moins de 20 ans a un taux d'incapacité de 80 %, ou un taux entre 50 % et 80 % et qu'il fréquente un établissement spécialisé, ou que vous avez recours à un service d'éducation spéciale.
  - Une majoration peut être envisagée dans le cas où le parent réduit son activité professionnelle du fait du handicap (ou même y renonce). L'embauche éventuelle d'une tierce personne, les frais supplémentaires tels que appareillage, frais médicaux, etc peuvent être également pris en compte et faire varier le montant. La décision d'octroi de l'AEEH est prise par la MDPH. Si l'AEEH est accordée, la décision est communiquée automatiquement à la CAF, qui effectue le versement. Cette allocation est non imposable. L'attestation MDPH est valable 2 ans pour les enfants et il faut compter un délai de 3 à 6 mois entre le dépôt du dossier et la réponse de la commission.
- Demander l'Allocation pour les Parents d'Enfants Handicapés (APEH) auprès de la Direction. Si vous êtes bénéficiaire de l'AEEH, vous pouvez demander un complément auprès de la DGFIP qui n'en fait malheureusement pas la promotion. Le montant est d'environ 160 €/mois.
- Si votre enfant handicapé a moins de 6 ans, et est gardé par une crèche ou une assistante maternelle agréée, et qu'un PAI a été signé avec la PMI, vous pouvez demander à bénéficier des chèques marmailles auprès du Conseil Départemental. Du fait que votre enfant est handicapé, il n'y a pas de conditions de revenus. Le montant est de 250 € /mois.
- Demander également le PASS LOISIRS auprès du Conseil Départemental. C'est un chéquier permettant de payer les droits d'entrée auprès de certains prestataires dont la liste sur le département vous est fournie.

Nota Bene : Il existe l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) qui peut venir en substitution de l'AEEH. L'AJPP est une prestation journalière qui concerne les parents décidant de cesser ponctuellement leur activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie ou handicap grave ou victime d'un accident grave nécessitant la présence d'une personne à ses côtés. Dans ce cas, vous devez déposer auprès de l'employeur une demande de congé de présence parentale. Le droit est ouvert par période de 6 mois, renouvelable. Sa durée maximale est de 3 ans. Les montants sont non imposables.

## Section de la Réunion

Contact: [solidairesfinancespubliques.drifp974@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.drifp974@dgfip.finances.gouv.fr)

Fonction	Nom/Prénom	Mandat(s)	Adresse	Téléphone
Administrateur Régional Réunion/Mayotte	CAVILLOT Jocelyn	CTL / CHSCT	PCE SUD SITE ST PAUL	0692 60 04 28
Secrétaire	BILLARD Magali	CAPL / CTL/ CHSCT	TRES. CHR St-Denis	0692 27 71 61
Secrétaire(s) adjoint	METRO Eric GIQUIAUD Dany ASSANY Christine	CAPL / CTL/ CHSCT CTL / CHSCT CTL	SIP de St-Pierre PCRP St-Denis SIP de St-Paul	0692 09 64 65 0693 91 34 12 0692 77 80 17
Trésorier	LAI KING Jean-François	CDAS / CTL	Trésorerie St-Leu	0692 01 38 83
Trésorière adjointe	VALIAMIN Péggy	CDAS	PRS St-Denis	
Membres du bureau	ANTIER Antoine	CAPL	St-Joseph Trésorerie	0692 23 53 94
	ATCHAMA Jimmy	CAPL	St-Paul - SIP	
	BERTHELOT Franck		St-Denis - SIP Est	
	CERIEZ Georgette	CAPL / CTL	St-Pierre - BVG	
	DALLEAU Brigitte	CDAS	St-Denis - PRS	
	EDMOND Sabrina		St-Paul - SIE	
	HOAREAU Marie Lydie		St-Benoît - SIP	
	HOARAU Stéphane		St-Denis - Trés	
	MANIKOM Jimmy	CHSCT / CTL	Le Port - Trésorerie	
	MAUREE Jacques		St-Paul - SIP Rec	
	METRO Alain	CAPL	St-Pierre - SIP	
	METRO Béatrice	CAPL / CDAS / CTL	SIE St-Pierre	
	PARVEDY Marie Josée		St-Paul - SIP	
	POTIN Eddy	CAPL	St-Pierre - Trés.Mun	
ROBERT Yolande	CAPL	St-Pierre - PCRP		
VALIAMIN Pascal	CAPL / CTL / CNS	St-Denis - PCE		
VIRAMA Carole		St-Paul - SIE		

### Représentation syndicale à la DRFIP de La Réunion

Instance	Siège (s) de titulaire		
	Solidaires Finances Publiques	CGT	FO
CAPL 1	1	1	1
CAPL 2	4	1	1
CAPL 3	4	1	1
CHSCT	4	2	1
CTL	5	2	2
CDAS	3	2	1